



CI – 005M  
C.P. – P.L. 83  
Loi encadrant l'obligation  
faite à l'État de financer  
certains services juridiques

Montréal, le 23 mars 2010

Monsieur Yannick Vachon  
Secrétaire  
Commission des institutions  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3<sup>e</sup> étage, Bureau 3.15  
Québec (Québec) G1A 1A3

Par courriel : [ci@assnat.qc.ca](mailto:ci@assnat.qc.ca)

**Objet : Appui au mémoire déposé par le Curateur public sur le projet de loi n° 83**

Monsieur le Secrétaire,

La Ligue des droits et libertés a pris connaissance du mémoire déposé par le Curateur public du Québec sous le titre *L'accessibilité des personnes inaptes au programme d'aide juridique : une question d'équité*, dans le cadre des consultations que tient la Commission des institutions concernant le projet de loi n° 83, soit la *Loi encadrant l'obligation faite à l'état de financer certains services juridiques*.

La situation telle que décrite dans le mémoire du Curateur public concernant l'accessibilité à la justice des personnes vulnérables rejoint nos préoccupations plus générales concernant le régime de l'aide juridique au Québec, au sujet duquel nous réclamons depuis plusieurs années une révision en profondeur qui doit porter sur les seuils d'admissibilité et la couverture de services. À cet égard, nous tenons à souligner notre grande insatisfaction à l'égard des mesures gouvernementales, par trop parcellaires, qui ont suivi les consultations menées en 2004 par le groupe de travail chargé de la révision du régime de l'aide juridique.

En ce qui concerne les mesures proposées par le Curateur public, nous estimons qu'elles permettraient de corriger l'iniquité actuelle du programme d'aide juridique à l'égard des personnes inaptes dont le mémoire fait état et nous appuyons les recommandations qui y sont formulées.

Nous souhaitons que vous en informiez chacun des membres de la Commission, étant confiants qu'ils pourront intervenir pour étendre la portée du projet de loi n° 83 et de la réglementation qui en assurera l'application.

Recevez, Monsieur le Secrétaire, nos salutations distinguées.

Dominique Peschard  
Président